

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT-CYR-SUR-MER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - E

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le 22/05/2026

ID : 083-218300879-20260518-D26_40-DE

COMMUNE DE NANS LES PINS
Avenue Julien Jourdan - 83860 NANS-LES-PINS
TEL : 04.94.37.21.41
TELECOPIE : 04.94.37.21.47

Conseil Municipal

Séance du lundi 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ollivier ARTUPHEL, après avoir été convoqué le 12 mai 2026 conformément à l'article L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président : Ollivier ARTUPHEL
Secrétaire de séance : Marie-Catherine CAPEL-FABRE

Présents (28) :

ARTUPHEL Ollivier, HOOG Jean-Claude, FALCONE Josiane, SIMONIAN Frédéric, CAPEL-FABRE Marie-Catherine, LAPIERRE Loïc, PATOUX Hervé, MEDA Karine, LEROI Lysiane, GASTEL Christine, GORNIKOWSKI Pascal, DESPLAT Eric, VERGNAU Marie-Hélène, BARBET Franck, HURET Hélène, FALCONETTI Yoan, CASCIOTTI Brigitte, CABALLERO Bernard, VIOLA Fabrice, MULLER Sophie, CAER Richard, GARIBBO-SARKISSIAN Audrey, HANRIOT Gilles, MONETTI Julien, MIRA Marion, PAUL Ophélie, BANI-COPPOLA Anaïs, PARISIEN Anthony

Représentés (1) :

HENRY Céline donne procuration à ARTUPHEL Ollivier

Délibération n° 26-40

Résultat du vote :

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstention	:	0

Finances

Objet : Demande de Fonds de concours auprès de la CAPV – Aménagement d'un espace lecture enfant à la médiathèque

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 35 ;
Vu l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de la Provence verte ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 ;
Vu la délibération n° 2025-017 du Conseil de Communauté portant modification du règlement d'attribution des fonds de concours communautaires au profit des communes-membres ;

Considérant que la médiathèque communale dispose d'un patio actuellement inutilisé situé au rez-de-chaussée,
Considérant la volonté de la commune de valoriser ses espaces existants et d'améliorer l'accueil du jeune public,
Considérant le besoin identifié de développement des actions culturelles en direction des enfants, notamment en lien avec les établissements scolaires,

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT-CYR-SUR-MER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITECOMMUNE DE NANS LES PINS
Avenue Julien Jourdan - 83860 NANS-LES-PINS
TEL : 04.94.37.21.41
TELECOPIE : 04.94.37.21.47

Considérant la proximité immédiate de l'école maternelle, dont la cour jouxte la médiathèque, constituant une opportunité de renforcer l'accès à la lecture et les liens entre services éducatifs et culturels,

Considérant le plan de financement correspondant ci-après :

Plan de financement de l'opération – AMENAGEMENT D'UN ESPACE LECTURE ENFANT A LA MEDIATHEQUE				
DEPENSES H.T.		RECETTES		
Montant des travaux	71 922,50 €	Conseil Départemental	18 200,00 €	25,3 %
		Agglomération Provence Verte	26 861,00 €	37,3 %
		Autofinancement	26 861,50 €	37,4 %
TOTAL	71 922,50 €	TOTAL	71 922,50 €	100%

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le plan de financement ci-dessus.
- **Décide** de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Provence Verte à hauteur de 26 861 euros correspondant à 37,3 % du montant des dépenses subventionnables.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Adopté à l'unanimité.

Fait à Nans-les-Pins, le 18 mai 2026.

La Secrétaire de séance
CAPEL-FABRE Marie-Catherine



Le Maire,
Ollivier ARTUPHEL

